



PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2024 À 17 H 30
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU
5, BOULEVARD D'YOUVILLE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl SACHA LANGLOIS, directeur général
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe, des affaires juridiques
et de la cour municipale

SONT ABSENTS :

Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel
Madame Lucie LABERGÉ, conseillère du district no 4 - de Bumbray

RÉSOLUTION 2024-09-571 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Le Borgne

APPUYÉ par monsieur Michel Gendron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-09-572

2.1

Autorisation de signature de l'abandon de la réserve publié sur le lot 6 634 126

ATTENDU QUE la Ville a publié un avis d'imposition de réserve sous le numéro 28 288 125;

ATTENDU QUE la Ville est devenue par la suite propriétaire du lot 6 634 126;

ATTENDU la volonté de la Ville sa faculté d'abandonner l'avis d'imposition de réserve conformément à l'article 160 de la *Loi concernant l'expropriation*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par madame Arlene Bryant

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise l'abandon de l'avis de réserve en faveur de la Ville publié sur le lot 6 634 126;

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer tout document, incluant l'avis d'abandon afin que l'avis de réserve en faveur de la ville publié sur le lot 6 634 126 soit radié.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-09-573

2.2

Autorisation de signature d'une modification de l'avis de contamination sur le lot 6 634 126

ATTENDU l'avis de contamination publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Châteauguay sous le numéro 28 743 438

ATTENDU QUE l'avis de contamination publié sous le numéro 28 743 438 a été publié sous les lots 5 023 617 et 5 023 618;

ATTENDU QUE lot numéro 5 023 618 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay a fait l'objet d'une modification cadastrale le 18 juin 2024;

ATTENDU QUE la contamination ne touche aucunement le nouveau numéro de lot 6 634 126;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de faire les modifications nécessaires afin de rectifier le tout au Registre foncier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par monsieur Michel Gendron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer la correction et modification de l'avis de contamination ainsi que tout document s'y référant afin de rectifier l'avis de contamination et ainsi le radier sur le nouveau lot 6 634 126.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-09-574

2.3

Attribution du contrat SP-24-027 relatif aux travaux de prolongement des services d'égout sanitaire et d'aqueduc sur le boulevard Pierre-Boursier entre le boulevard Sainte-Marguerite et le boulevard Industriel à l'entreprise ALI EXCAVATION inc. au montant de 2 119 407,97 \$, taxes incluses, projet GEN24-012

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par l'appel d'offres SP-24-027 publié dans l'édition du 14 août 2024 du journal *Le Soleil de Châteauguay*, sur le site Internet de la Ville de Châteauguay ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) en date du 19 juillet 2024, le tout conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, avec les résultats suivants, lesquels incluent les taxes applicables :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>STATUT</u>
ALI EXCAVATION INC.	2 119 407,97 \$	Conforme
9329-0146 Québec inc. (GROUPE M.POTVIN)	2 149 677,33 \$	Non analysée
3286916 CANADA INC. (EXCAVATION GRICON)	2 163 029,62 \$	Non analysée
PAVAGES D'AMOUR INC.	2 168 773,43 \$	Non analysée
GÉRALD THÉORET INC.	2 218 523,30 \$	Non analysée
Eurovia Québec Construction Inc.	-	Non déposée
CBC2010 INC.	-	Non déposée
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE	-	Non déposée

ATTENDU l'estimation préalable du projet au montant de 1 471 680 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par madame Arlene Bryant

APPUYÉ par monsieur Barry Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil attribue le contrat SP-24-027 relatif aux travaux de prolongement des services d'égout sanitaire et d'aqueduc sur le boulevard Pierre-Boursier entre le boulevard Sainte-Marguerite et le boulevard Industriel, à l'entreprise ALI EXCAVATION INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 119 407,97 \$, taxes incluses, le tout selon sa soumission et les conditions énoncées au devis à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

QUE le tout soit imputé à même les crédits disponibles au poste budgétaire 23-040-00-721 du projet GEN24-012 non prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026.

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds Excédent affecté - Paiement comptant d'immobilisations pour un montant de 1 000 000 \$ et l'excédent libre pour un montant de 935 533 \$.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2024-09-575 **3.1** Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 32.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

ÉRIC ALLARD

GEORGE DOLHAN